



SETCa
FGTB



BBTK
ABVV



Travail de nuit chez Colruyt : 4ème acte !

1er acte :

Voilà quelques semaines, les syndicats ont été conviés par la direction pour discuter du travail de nuit. Deux réunions pour établir la demande patronale dans les grandes lignes et connaître la proposition de la direction.

A savoir : un test de travail de nuit, dans les magasins, sur base volontaire, du lundi au vendredi jusque minuit et le matin à partir de 5h. Tout cela avec un sursalaire de 30 % !

2ème acte :

Les organisations syndicales, en front commun, ont posé deux préalables à la discussion : le sursalaire qui existe déjà chez Colruyt pour le travail du soir à partir de 18h, à savoir 50 % du lundi au vendredi et 100 % le samedi, doit être maintenu et les prestations de nuit ne doivent pas aller au-delà de 22h.

3ème acte :

La direction est revenue en proposant le travail de nuit du lundi au jeudi jusque 22h, et le vendredi jusque maximum minuit, pour l'ensemble des magasins où cela est nécessaire, toujours sur base volontaire, avec un sursalaire de 40 % la semaine et 75 % le samedi à partir de 18h, mais en incorporant une prime de 25 € brut par mois pour tous et en augmentant les chèques repas de 0.5€ !

4ème acte :

Jeudi 24 janvier, les organisations syndicales ont maintenu leur position quant au sursalaire existant aujourd'hui et ont précisé qu'il devrait aussi être appliqué de 5h à 6h le matin au même tarif !

De plus, si l'employeur reconnaît qu'une valorisation du pouvoir d'achat des travailleurs est nécessaire, ce que nous réclamons de manière insistante depuis longtemps, la prime qu'il propose ne doit en aucun cas rentrer dans la discussion du travail de nuit, sachant qu'elle serait financée en tout ou en partie par de l'ingénierie fiscale.

En effet, au cours des dernières années, Colruyt a bénéficié de nombreuses mesures du gouvernement pour réduire les « coûts » de sa main-d'œuvre, mais nous ne retrouvons rien dans l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs ! Les 2 dossiers (valorisation du pouvoir d'achat et travail de nuit) ne doivent donc pas se jouer par vase communicant ! Et pourtant, la direction insiste et revient avec une proposition légèrement améliorée pour les chèques repas et pour la prime, tout en gardant son souhait de revenir à 40 % de sursalaire la semaine !

Les organisations syndicales, en front commun, ont terminé la réunion avec une position très claire et qui reflète sans équivoque les demandes formulées par les travailleurs :

- nous refusons la diminution du sursalaire tel qu'il existe aujourd'hui pour le travail à partir de 18h (le travail de nuit devant être englobé dans le même système)

ET

- nous revendiquons une vraie revalorisation du pouvoir d'achat pour tous, que l'employeur utilise des facilités fiscales ou pas

ET

- si un accord aboutissait sur ces points, bien d'autres devraient être négociés avant un accord global, comme : la sécurité, la création d'emploi, la stabilité de horaires,... . A cet effet, nous continuerons à vous consulter pour n'oublier aucune demande, aucune fonction dans les magasins.

Colruyt se porte bien

et doit débloquer les moyens pour la politique qu'il veut mettre en place !

Employés et cadres en magasin,
vous êtes toutes et tous concernés
par cette demande de nouvelle organisation du travail !
Ensemble et avec les spécificités respectives,
restons solidaires pour améliorer le quotidien de toutes et tous au travail !

Restez donc toutes et tous à l'écoute de vos délégués.



SETCa
FGTB



BBTK
ABVV

